

Envoyé en préfecture le 07/09/2020

Reçu en préfecture le 07/09/2020

Affiché le 08/09/2020

5LO~

ID: 074-247400740-20200907-2020\_DEC\_31-AU

# Décision n°2020 DEC 31

Conclusion de marchés publics

# **DECISION DU PRESIDENT**

1.1.1 Délibérations, décisions et pièces de procédure relatives aux marchés publics (travaux, fournitures et services) et leurs avenants

### Le Président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-1, L 5211-10, **Vu** le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1°, L. 2152-7, R. 2152-7-2°, L. 2152-8,

Vu la délibération n°2020\_DEL\_111 du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à M. le Président, pour la durée de son mandat, les pouvoirs de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres dont le montant est inférieur à 1 million d'euros HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Une consultation a été lancée pour un marché public de travaux en procédure adaptée, le 6 juillet 2020 concernant le marché public suivant :

TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE POINTS DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS EN CONTENEURS SEMI-ENTERRES ET COLONNES AERIENNES

LOT N°1 - TRAVAUX DE STRUCTURE

LOT N°2 - TRAVAUX DE REVETEMENTS ET BORDURES

Considérant qu'à la date limite de la consultation, prévue le 6 août 2020, les sociétés ayant remis une offre dans les délais sont les suivantes :

#### Pour le lot n°1:

- SATP
- CLAMENAGEMENT
- SARL GASTALDON
- MITHIEUX
- FAMY PAYS DE SAVOIE
- DEGEORGES
- SASSI BTP
- FERRAND TP

# Pour le lot n°2:

- COLAS RHONE ALPES AUVERGNE
- GROUPE NGE-SIORAT SAS
- EUROVIA ALPES

# DECIDE

Article 1 : D'attribuer le lot n°1 « Travaux de structure » du marché public de « Travaux d'aménagements de points de collecte des déchets ménagers en conteneurs semi-enterrés et colonnes aériennes », à l'entreprise MITHIEUX (74 602 Seynod Cedex) pour un montant de 75 591,80 € HT.

Article 2: D'attribuer le lot n°2 « Travaux de revêtements et bordures » du marché public de « Travaux d'aménagements de points de collecte des déchets ménagers en conteneurs semi-enterrés et colonnes aériennes»,», à l'entreprise COLAS RHONE ALPES AUVERGNE (74 330 SILLINGY) pour un montant de 149 780,00 € HT.

Fait à Rumilly, le - 7 SEP. 202

Le Président, aut

Christian HEISON

| Tel.: 04 50 01 87 00 | contact@rumilly-terredesavoie.fr | www.rumilly-terredesavoie.fr |

Page 1 sur 1